L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 26 FEVRIER 1881

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
DE BIDWELL.

SAMEDI 26 février, matinée et soirée, dernières représentations de M. JOHN McCULLOUGH, Matinée—RICHELIEU. Soirée—RICHARD III. DIMANCHE, 27 février—Rice's New Evangeline. MARDI, 1er mars—Grand Bal Paré et Masqué de l'Académie. 26 fév—1?

Académie de Musique.
DE BIDWELL.

Dimanche soir, 27 février. SEMAINE DU CARNAVAL. Engagement Extraordinaire pour les Sujets Loyaux de Sa Majesté Rex. Dieu sauve le Roi! RICE'S NEW

EVANGELINE COMBINATION

La pièce sera représentée avec des DECORS ENTIEREMENT NOUVEAUX, beaux costumes nouveaux, un chœur de vingt jeunes filles, le célèbre QUATUOR D'HOMMES D'EVANGELINE, orchestre complet, avec toutes les scènes musicales.

MARDI, 1er mars—Le Grand Bal Annuel Paré et Masqué. Le prochain attrait au Théâtre sera le CORINNE MERRY MAKERS. 26 fév—

Théâtre St. Charles de Bidwell.

SAMEDI, 26 Février, Matinée et Soirée. Dernières représentations de MILTON NOBLES. Matinée—MAN OF THE PEOPLE. Soirée—PHENIX. Dimanche, 27 Février—Le Grand Hermann. Mardi, 1er mars—Bal Paré et Masqué de l'Académie. 26 fév—12

Théâtre St-Charles de Bidwell.

DIMANCHE SOIR, 27 FEVRIER 1881. AVIS EXTRAORDINAIRE Aux Loyaux Sujets de Sa Majesté Rex. DIEU SAUVE LE ROI. LE GRAND ET SEUL HERMANN, Assisté par MLLE ADELE Et de sa splendide compagnie européenne. Première apparition dans cette ville de sans rival LORELLAS. Dans leur pantomime intitulé: Sans-Land. L'extraordinaire Ventriloquiste—VAL VOSE. Mercredi 2 mars—Dernière matinée de Grand Carnaval. Samedi à midi et le soir. Adieux du grand HERMANN. Mardi, 1er mars—Le Bal Paré et Masqué de l'Académie de Musique. Dimanche 6 mars—La brillante nouvelle comédie dramatique américaine en trois actes, de Geo. H. Jessop, intitulée SAM'L OF POSEN, THE DRUMMER. 26 fév—

GRAND OPERA HOUSE.

LUNDI, 21 FEVRIER 1881. Seconde et dernière semaine du tragédien LAWRENCE BARRETT, Assisté par une troupe dramatique de mérite, sous la direction de R. E. Stevens.

—PROGRAMME POUR LA SEMAINE—

Lundi ... Yorick's Love
Mardi ... Richelieu
Mercredi matinée ... Hamlet
Mercredi soir ... Yorick's Love
Jeudi ... Jules César
Vendredi ... Richelieu
Samedi matinée ... Yorick's Love
Samedi soir ... Merchant of Venice
Double Spectacle ... David Garrick

M. Barrett paraît dans toutes les pièces ci-dessus nommées.

Des places peuvent, dès maintenant, être retenues pour l'une quelconque des représentations, sans frais additionnels. NOTA BENE—Jeudi soir, le spectacle commencera à ... Dimanche, 27 février—KATE CLAXTON, assistée par une excellente compagnie dramatique. 20 fév—

CIRQUE
ET
MENAGERIE
DE
DAN RICE
AUJOURD'HUI
SUR LA
PLACE CONGO.

Matinée à midi.

Représentation le soir à 7 heures.

Mlle LIZZIE MARCELLOS, la première écuyère dont l'agilité artistique et l'élégance lui a valu une réputation sans pareille en Amérique.

M. ROBERT STICKNEY, le premier dans sa profession d'écuyer.

Et une troupe nombreuse d'artistes de première classe, d'Athlètes, de Gymnastes et de Jongleurs.

Venez, venez tous voir le VIEUX DAN.

Le cirque sera à Houma, le dimanche, 13 mars.
A Morgan City, le lundi, 14.
A la Nlle-Ibérie, le mardi, 15.
Aux Opelousas, le mercredi, 16.
A Vermillonville, le jeudi, 17.
A Franklin, le vendredi, 18.
A Thibodaux, samedi, 19.
A la Mobile, Ala., le lundi, 21.
22 fév—

Grand Bal Complimentaire Paré, Travesti et Militaire,
—DONNÉ PAR LES—
GARDES LAFAYETTE,
Le SAMEDI, 26 Février 1881.
A la Nouvelle Salle St. Louis,
Rue Orléans, entre Royale et Bourbon

N. B. Chaque cavalier paiera 10 cents d'entrée au bénéfice des orphelins du Troisième District.

Tout cadet en uniforme n'aura pas besoin de carte d'entrée. Il n'aura qu'à se conformer au paragraphe N. B.

Pour les cartes d'invitation s'adresser chez le Lieut. Peyregne, coin Toulouse et Rampart, et chez le Sergent Major Francœur, rue de Chartres.

6 fév—12,20,24 & 26

CARNAVAL 1881.
NEW ORLEANS LIEDERTAFEL,
Premier Grand Bal Masqué
—A LA—
SALLE GRUNEWALD,
DIMANCHE, 27 Février 1881.
Billets de souscription, $3.00.

Les membres qui désirent se procurer des billets pour dames, devront présenter leurs billets personnels et devront donner les noms et adresses des dames qu'ils désirent inviter, à la ... Aucune dame ne sera admise sans une carte d'invitation.

LE COMITE D'ARRANGEMENTS, Boîte de Poste, 2314.
6 fév—6,12,20 et 27

NOTRE NOUVEAU FONDS
DE
Marchandises Sèches de Saison

est maintenant le plus complet que nous ayons jamais offert aux acheteurs, et marqué des prix ... [illegible]

... [illegible] ...

L'USAGE DU SOIR.
Echantillons envoyés sur demande à tous les points du pays.

S. W. CRONER,

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jules C. Denis vs Wm. Reed Mills.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2225—En vertu d'un writ de fieri facias contre Myra Clark Gaines, tiers saisis, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 mars 1881, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° L'îlet de terre compris entre les rues St-Philippe, Ursulines, Gayoso et Dupré.
2° L'îlet de terre compris entre les rues St-Philippe, Ursulines, Salcedo et Gayoso.
3° L'îlet de terre borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Gayoso et Dupré.
4° L'îlet de terre borné par les rues Lopez, Salcedo, St-Philippe et Ursulines.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19,26, 2 mars.

Lamar Insurance Company of New Orleans vs. Vincent Lamantia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 1609—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro sept, sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, ... déposé dans l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, et bornés par les rues Washington, Jacob, maintenant Freret, et St-George, maintenant Howard. Les dits lots de terre sont désignés par les numéros ... sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, en date du 25 novembre 1878, les dits lots mesurant ... [illegible] ... conformément au dit plan de A. G. Blanchard; ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, acquis par le défendeur ci-dessus par achat de Spencer Field, suivant un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 juin 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 fév—19,26, 5,12,16 mars

VENTE DE CONSTABLE.

Arthur Bené vs. Dominique Bonnel.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 125. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 28 février 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro 224, borné par les rues Dauphine, Flood et Bourgogne, désigné par le No 7 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 4 avril 1870, et déposé dans l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, ... Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Dauphine et Flood et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la rue Flood. Le dit lot de terre étant une partie d'un terrain acquis par Charles Caffin Sr., par achat de la succession du Dr. Wm. Flood, suivant acte passé pardevant G. F. Stringer, ancien notaire en cette ville, en date du 31 janvier 1834.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 26 fév—26 fév 1,7,13,19,26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Aristide Fulgence Ricau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2479.—Division B.—Attendu que Emma Desmarres, veuve de dit A. F. Ricau, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aristide Fulgence Ricau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons qu'ils pourraient avoir pour lesquelles la dite pétition ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 fév—26 & 6 mars

Succession de Wm M. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2380.—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm M. Goodrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 fév—17, 22, 26.

Succession de veuve Martin Mandelkey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,381—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feue Mme veuve Martin Mandelkey, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 fév—17, 22, 26.

Succession de Sarah Staken Gillan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 245—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours de la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Francis Gillan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 fév—22 26 —3 mars

Succession de Mme Veuve Pierre Lurrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1203.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis B. Laurent, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
18 fév—18, 22, 26

Succession de Edgard Montégut.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2400—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
18 fév—18, 22, 26.

MAGASIN D'ART
—DE—
LILIENTHAL
121 - RUE DU CANAL - 121
(Seconde Touro)

PAR UN ELEVATEUR

On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moules.

Je ferai les Photographies les meilleures et des dernières genres,

et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions Plus raisonnables que jamais.

... [illegible] ...

THEO. LILIENTHAL, Photographe.
5 déc—

DEPOT DE GLACES FRANCAISES
—ET—
Magasin d'Art.
L. UTER,
38 .... RUE ROYALE 38

Le plus vaste et le plus riche assortiment de GLACES FRANCAISES, POUR CHEMINÉES —ET DE— TRUMEAUX

qu'il y ait en ville, de tous les genres, de toutes les grandeurs et de tous les prix; aussi, la collection la plus complète et recherchée de GRAVURES —ET DE— PHOTOGRAVURES, dans les genres les plus variés et les plus nouveaux.

Un immense assortiment de STORES POUR FENETRES, CORNICHES, LOUPES DE RIDEAUX, CHROMOS, PORTRAITS-CADRES DE PORTRAITS de toutes dimensions; MATERIAUX POUR ARTISTES, MOULURES DE PORTRAITS ET DE CHAMBRES, CORDES A PORTRAITS et GLANDS.

Les ordres de la campagne ... [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Emile Bouny vs Veuve H. L. Rueding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2238.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 29 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, et désignés par les numéros douze et treize, dans l'îlet numéro vingt, qui est borné par les rues Live Oak, Magazine, Bertin et Milan, conformément à un plan de Faulkner ... Bouligny, déposé en l'étude de H. Madden, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse ci-dessus par échange avec Jean Marie Daros, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire en cette ville, le 21 octobre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 fév—26—5,12,19,26,29

George S. Vincen vs Wm. Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2175. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 9 mars 1881, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Tout le contenu et les installations de la propriété située au No 137 de la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville et occupé par le défendeur comme un restaurant sous le nom du Old Virginia Kitchen. Le tout selon un inventaire déposé à mon bureau.

2° Le bail non expiré de la propriété ci-dessus désignée, expirant le 1er octobre 1881, à raison de $75 par mois payable mensuellement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26—5,9 mars

Jos. M. Gatesby et Albert Baldwin receveurs vs Alfred Samles.

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,469, maintenant transférée à la Cour Civile de District, No 2161—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 26 février 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en faisant partie, situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant, en pied américain deux cent cinquante-trois pieds et 3 pouces de face sur le fleuve Mississippi, sept cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face rue Andry, sept cent soixante-dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne avoisinant le terrain de la propriété de C. Caffin, et deux cent quarante-six pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond et face à la rue de Chartres prolongée, le tout conformément à un plan fait par A. de Armas, le 26 juin 1878, et annexé à un acte passé pardevant G. LeGardeur Jr, notaire, le 5me jour de juillet 1878.

2° Un lot de terre avec les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, immédiatement à l'arrière d'un morceau de terre ci-dessus décrit, et mesurant, en pied américain, deux cent quarante six pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du dit lot de terre ci-dessus décrit, trois cent cinquante-cinq pieds trois pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Andry, même profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété de C. Caffin, et deux cent quarante-six pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise de la propriété ci-après décrite en face à la rue Royale prolongée; le tout conformément à un plan fait par le dit A. DeArmas, le vingt-sixième jour de juin 1878, et annexé à un acte passé pardevant G. LeGardeur Jr, notaire, le 5me jour de juillet 1878.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, immédiatement à l'arrière du lot ci-dessus décrit et mesurant en pied américain deux cent quarante-six pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dauphine, trois cent treize pieds de profondeur sur la ligne de la propriété de A. Castaing, puis tournant à angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Andry, et mesurant cent vingt-sept pieds, puis à angle ... [illegible] ... quatre lignes sur la dite rue Andry, puis tournant également à angle droit sur une ligne s'étendant vers la propriété de C. Caffin.

Le dit lot a une largeur de deux cent quarante-six pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot de terre ci-dessus décrit; puis tournant à angle droit vers la rue Dauphine sur une ligne qui le divise de la propriété de C. Caffin ... [illegible] ... le tout conformément à un plan fait par le dit A. DeArmas, le vingt-sixième jour de juin 1878, et annexé à l'acte passé pardevant G. LeGardeur, Jr., notaire, le cinquième jour de juillet 1878, et les dites propriétés ci-dessus décrites, formant et comprenant la totalité d'un certain morceau de terre que le défendeur a acquis par achat de Joseph J. Adam, suivant un acte passé pardevant Pierre Charles Cuvillier, ancien notaire en cette ville, le trente octobre 1870, enregistré dans le livre 98 des annotations, folio 224.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26 fév 5 9 16 23 26

Lafayette Fire Insurance Company of New Orleans versus Mme Elizabeth McCullen et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2025.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 9 mars 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Calliope, anciennement Duplantier, Camp et Poeyfarré, désigné par le numéro vingt-deux, sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, sous la date du 12 mai 1839 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville ... [illegible] ... 16 novembre 1872 et le 30 juin 1873.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Calliope anciennement Duplantier, Camp et Poeyfarré, mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de cent trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles conformément à un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, en date du 21 novembre 1850 et annexé à un acte passé pardevant J. Foulhouze le 26 décembre 1850.

Acquis au même temps et dans les mêmes conditions que la propriété premièrement et ci-dessus décrite.

3° Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, formant une partie de la paroisse de Jefferson dans cet îlet, dans ce qui est communément appelé Burtheville, désigné par le numéro dix-sept et borné par la ligne de Bloomingdale, près Market, Laurel et Webster, selon un plan du morceau de terre connu comme Burtheville dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 juin 1867, et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet est divisé en vingt-quatre lots de terre, numéro un à vingt-quatre inclusivement, et mesure trois cent dix-huit pieds huit pouces et deux lignes et demie de face à la rue Laurel, trois cent vingt-huit pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Market, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Webster, et trois cent vingt-cinq pieds un pouce et deux lignes sur la ligne de Bloomingdale.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Delord, Tivoli Circle, St-Charles, anciennement Nayades, Calliope et Camp, et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et neuf lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Delord, adjacent à la propriété appartenant ou ayant appartenu à George L. Bright et cent cinq pieds six pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Calliope et trente-neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le dit lot étant une partie du lot numéro un, sur un plan dressé par F. Wilkinson, député voyer général, en date du 8 février 1837, et il a été acquis par la dite George Dolan McCullen de G. L. Bright, par acte pardevant J. E. Jarreau, notaire, le 11 février 1860.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 fév—5,11,19,26 mars 5,9.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Frank Kellner

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2132.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, North Market et St-Joseph; le dit lot est désigné par la lettre ... sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de ville, le 4 mars 1824 et annexé à un acte de vente de Mlle Amarry Laura de Lalaurie ... Peters et Millard, passé en l'étude de Williams Christy, anciennement notaire en cette ville en date du 25 mars 1831. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds et trois pouces de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cent trente-huit pouces et demi sur la ligne supérieure et quatre-vingt-quatorze pieds dix pouces sur la ligne inférieure, ayant une largeur de vingt-et-un pieds deux pouces dans le fond, le tout plus ou moins (au pied américain.)

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses se composant d'un magasin en briques à trois étages, connu comme le No 224 rue Nouvelle-Levée, ensemble avec cent dix-neuf actions maintenant réduites à cent onze actions de cent piastres chacune dans les actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane et annexé.

Acquis par le défendeur ci-dessus par achat des héritiers de R. Salter, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 31 mai 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action pour la somme de cinq cent soixante-quinze piastres ($575.00) échéant le premier jour de juin 1881, et renouvelable à ... la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action fourni devra être identifié avec les deux actes hypothécaires par R. Salter à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 30 août 1836 et le 14 mars 1839, passés pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.

THOMAS DUFFY, ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 28 février 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Albry et Broad—

La vacherie de M. Villeorr se composant de 15 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler. 1 Taureau, 2 chevaux. Une clientèle à lait, les bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Comptant.
Le plus fort acquéreur aura droit à la clientèle. 26 fév—

Meubles, Argenterie, Plaqué, Diamants et Bijoux,

A. J. Forstall et épouse vs. Paul Gelpi et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1234.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bur. Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 mars 1881, il sera vendu à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Hôpital et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 24 décembre 1880.

Un lot de meubles meublant.

Aussi—Le même jour, en vertu du même ordre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

Un lot d'argenterie, plaqué, bijoux et diamants.

Le tout d'après inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
26 fév—5, 12 mars

Placement avantageux, encoignure des rues Chartres et Ste-Anne, près des maisons de cours.

Résidence en briques à trois étages, encoignure Hôpital et Chartres.

La résidence attenant à trois étages No 291 rue de Chartres.

Maison en briques à deux étages, Nos 75 et 77 rue St-Pierre.

Un Ware House en briques à deux étages, No 23 rue Jefferson.

Joli magasin en briques à trois étages No 19½ rue Conti.

Deux magasins en briques à deux étages Nos 9 et 11 rue Conti.

Terrains vacants rue des Champs-Elysées, l'Avenue de Londres, les rues St-Antoine et Annette.

A. J. Forstall et épouse vs Paul Gelpi et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1234.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 24 décembre 1880, et aussi en vertu d'un jugement de la même cour rendu le 19 février 1881 et signé le 24 du même mois et année, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Royale et Bourbon, désigné par la lettre G, mesurant 39 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur 84 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, comprenant une maison en briques à deux étages Nos 75 et 77, ayant au rez-de-chaussée deux grandes pièces, quatre chambres audessus, avec galerie derrière et cabinet; une cuisine en briques à étage de quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, anciennement Condé, Hôpital, Royale et Ursulines, désigné par la lettre F, formant l'encoignure des rues Hôpital et Chartres, mesurant 34 pieds de face à la rue Chartres sur 92 pieds 6 pouces de profondeur, et face à la rue de l'Hôpital, ensemble une résidence en briques à deux étages, avec mansarde, ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double à arche, salle à manger et galerie derrière; trois chambres à coucher au deuxième étage, cabinet de toilette, chambre de bain, etc.; galerie sur la rue de l'Hôpital et sur la rue de Chartres. Une autre bâtisse à étage en briques, attenant à la maison, et quatre chambres, lieux d'aisance haut et bas. Le gaz se trouve dans la maison ainsi que dans la bâtisse.

3° Un certain lot de terre, désigné par la lettre E, situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Chartres, Hôpital, Royale et Ursulines, attenant au lot ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues Chartres et Hôpital, lequel lot de terre mesure 22 pieds 11 pouces de face à la rue de Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une maison en briques à deux étages avec mansarde, No 291, ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger, trois chambres à coucher, chacune avec un cabinet de toilette, galerie derrière avec couloir communiquant aux chambres. Une autre bâtisse haute en briques attenant à la maison ayant quatre chambres, lieux d'aisance haut et bas, le gaz se trouve partout et la maison sera vendue avec les propriétés; cour carrelée, water-works, etc., etc.

4° Un certain lot de terre, situé dans le même district et ville dans l'îlet renfermé par les rues Chartres, Decatur, Bienville, Conti et St-Louis, désigné par la lettre A (No 2), mesurant 19 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur 75 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble un magasin en briques à trois étages No 19½, rue Conti, water-works, lieux d'aisance, etc., etc.

Le magasin est loué à bail avec M. Lamey à raison de $35 par mois jusqu'au 1er décembre 1884.

5° Un lot de terre situé dans le même district désigné par la lettre C, (No 1) dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St. Louis, Chartres et Levée, maintenant Decatur, lequel lot de terre mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur; ensemble un magasin en briques à trois étages No 9—rue Conti—waterworks, lieux d'aisance, etc., etc.

6° Un autre lot de terre, désigné par la lettre B, No 2, situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble, un magasin en briques à trois étages No 11—rue Conti—waterworks, lieux d'aisance, etc., etc.

7° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre D, No 13, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Levée, Chartres et Peters, mesurant 23 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson, sur 86 pieds 1 pouce de profondeur. Ensemble, un warehouse en briques, à deux étages, No 23 rue Jefferson.

8° Une portion de terre avec l'encoignure des rues Ste-Anne et Chartres, désignée par la lettre H, composée de quatre lots, Nos 1, 2, 3 et 4, situés dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Ste-Anne, Royale et Dumaine, laquelle portion de terre mesure 64 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres, sur 115 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur et de face à la rue Ste-Anne. Ensemble, une maison basse, en briques, ayant six grandes chambres, une grande bâtisse, en briques, à deux étages, ayant cinq chambres en bas et six au-dessus, cour carrelée, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail à raison de $90 par mois expirant le 1er septembre 1881 avec privilège d'un renouvellement pour deux années de plus.

9° Six lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, étant la subdivision de six lots des lots originaux Nos 2, 3 et 4, dans l'îlet renfermé par les rues Champs Elysées, Français, Force et Vertu. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Force. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Force, sur 16 pieds de profondeur.

10° Vingt et un lots de terre situés dans le même district désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'îlet No 89, renfermé par les rues St. Antoine, Annette, Libéraux et Force.

Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St. Antoine, sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Force, sur 159 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 13 mesure 32 pieds de face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Force.

Les lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 22 mesure 32 pieds de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue des Libéraux. Les lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue des Libéraux sur 159 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur.

11° Cinq lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'îlet No 43 borné par l'Avenue de Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Magistrate et Verte. Le lot No 11 mesure 32 pieds de face à l'Avenue de Londres sur 110 pieds de profondeur. Les lots Nos 12 et 14 mesurant chacun 32 pieds de face à l'Avenue de Londres sur 143 pieds 4 pouces de profondeur.

Le lot No 15 mesure 31 pieds de face à l'avenue de Londres, sur 143 pieds 4 pouces de profondeur du côté du lot No 14; 112 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No 16, et 45 pieds 8 pouces 2 lignes sur sa ligne oblique dans le fond.

Le lot No 16 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue de Londres, 112 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No 15, 79 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Magistrate et 45 pieds 8 pouces 1 ligne sur sa ligne oblique dans le fond.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur DeArmas, député arpenteur, daté 10 octobre 1880.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, portant huit pour cent d'intérêt par an de date, jusqu'à parfait paiement, lesquels billets seront garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les propriétés seront maintenues assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets, les actes de ventes contiendront la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets, la clause de non-aliénation, de confession de jugement, dispense d'estimation dans le cas de procès exécutoire en tous cas présents en cas de vente ou de saisie.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères le paiement des taxes d'Etat et de ville payables en 1881.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—Les acquéreurs paieront comptant 10 pour cent au moment de l'adjudication pour garantir la vente.

25 fév—26,5,12,19,26mars, 2 av

ANNONCE JUDICIAIRE,

Diamants, Joyaux, Argenterie et Habits, etc, etc. Dans l'affaire d'Amédée Testart contre Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. No —

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—Il sera vendu le LUNDI, 7 mars 1881, à 10 heures et demie du matin, dans ma salle d'encan rue Royale No 45, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, à la date du 23 février 1881, les effets mobiliers qui suivent:

Un assortiment général de joyaux de toute description, vêtements, etc., etc., envoyée dans ma salle d'encan pour la commodité de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.
25 fév—26—1,7 mars

Changement de bureau et de domicile.

LE Dr E. J. MIGTON ANNONCE à sa clientèle, qu'il a transféré son bureau de consultation et son domicile, du No 219 de la rue des Remparts, au No 148 de la rue Hôpital ... [illegible]

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires de feu Edgar Montégut.

Résidence de valeur formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine.

Le lot attenant, avec une bâtisse à étage No 203 rue des Remparts.

Magnifique terrain vacant rue Toulouse, en face de l'Opéra.

Deux terrains vides à Carrollton, près du fleuve.

Un four au cimetière St. Vincent de Paul, Troisième District.

Bons à primes et Warrant.

Diamants et bijoux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bu. Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 mars 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes et dessous décrites pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, pour clore les intérêts conjoints des copropriétaires, tous majeurs de feu EDGAR MONTEGUT.

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine, mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 91 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Dumaine. Ensemble, une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée quatre chambres, deux cabinets et galerie vitrée, même distribution à l'étage supérieur, vérandah faisant face à la rue des Remparts et balcon sur la rue Dumaine. Une bâtisse en briques à deux étages de six chambres, deux citernes, hydrants, puits, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., le tout divisé en deux corps de logis loué $50 par mois.

2° Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois à étage construite dans le fond du terrain et ayant au rez-de-chaussée deux chambres et cabinets, deux chambres et deux cabinets au-dessus, galeries haut et bas; une autre bâtisse de deux pièces, hangar, lieux d'aisance, citerne, etc. le tout couvert en ardoises.

Loués $12 par mois.

3° Un terrain vacant, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dauphine et Bourbon, mesurant 31 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 161 pieds 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.

4° Deux lots de terre contigus désignés par les numéros 6 et 7, situés à Carrollton, faisant face au fleuve Mississippi, entre les rues Washington et Bordeaux. Le lot numéro 6 mesure 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face au fleuve sur environ 75 pieds de profondeur.

Le lot numéro 7 mesure 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face au dit fleuve, sur environ 74 pieds de profondeur.

5° Un four au cimetière de St-Vincent de Paul, dans le Troisième District, d'après le reçu No 31, daté 16 décembre 1854, signé par L. F. Pernand[?].

6° Douze bons à prime de $20 chacun—série 6,352 et numérotés de 656,128 au No 656,139 inclusivement.

7° Un warrant No 160,812 signé par Glynn, administrateur des comptes publics en date du 3 mai 1873, pour les nouveaux bons consolidés sur ... montant de $4,44c. avec intérêt sur $244.44c au 3 mai 1873 au 1er juillet 1873 est sur $4.44c. du 1er juillet 1873.

Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881—en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs seront tenus de verser comptant sur les lieux entre les mains de l'encanteur, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Aussi—Le même jour et au même endroit. Une croix en diamant, montre or, deux paires de boucles d'oreilles ...

Une montre en argent et une paire de lunettes en or.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5,12,19,26 —mars 1,5.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence sur la rue de Bassin, entre celles Bienville et Conti.

Intestat de Mme Paul Lepey. No 2018—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, en date du 5 janvier 1881, il sera vendu à l'encan—

LA RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES—No 77 rue du Bassin, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Conti, désignée par le No 2, et mesurant 21 pieds 1 pouce de face à la rue Bassin sur 127 pieds 5 pouces de profondeur, et s'étendant jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de 21 pieds 1 pouce.

Conditions de la vente—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuite, assurance ... [illegible] ... taxes dues et exigibles en 1881; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr, notaire.
1 fév—5,12,19, 26, 5 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés à Alger et à Tunisburg.

Mme veuve John R. Clay, administratrice, vs Helen Burr Miles.

No 1655 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, 20 janvier 1881, et signé le 25 janvier 1881, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, à savoir:

1° Cinq lots de terre dans le cinquième district de cette ville [Alger], désignés comme lots Nos 3 à 7 de l'îlet borné par les avenues Elmira et Pacifique et les rues Edith et Evelina; les lots se touchent et mesurent chacun 21 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Pacifique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un lot de terre dans le même district, désigné par le No 8, à Tunisburg, borné par les rues Odéon, Lapeyrouse, Orléans et Lepeyrouse, mesurant 343 pieds 8 pouces de face à la rue Orléans, 323 pieds 7 pouces de face à la rue de Armas, 313 pieds 8 pouces de face à la rue Orléans et 223 pieds et 7 pouces à la rue Lapeyrouse.

3° Une moitié d'îlet de terre dans le même district, désigné comme le No 11 dans Tunisburg, borné par les rues Odéon, Lapeyrouse, Orléans et Socrate, mesurant 323 pieds 7 pouces de face à la rue Lapeyrouse, la même mesure sur la ligne qui le divise de l'autre moitié d'îlet, 171 pieds 10 pouces de face et de profondeur sur chacune des rues Odéon et Orléans.

Conditions de la vente—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer le paiement en sus de son enchère des taxes dues et exigibles en 1881; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire, No 139 rue Royale.
1er fév—1,5,12,19,26—5 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'HABITATION FAIRFAX.

Dans la paroisse Ste-Marie, Lne. Succession de Dame Anastasia Chism. No 1973—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 février 1881, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

L'habitation sucrière Fairfax, située en la paroisse Ste-Marie de cet Etat, à environ 4 milles au-dessous de Centreville, ayant une façade des deux côtés, sur le Bayou Tèche, de 23 arpents sur une profondeur des deux côtés, du dit Bayou, d'environ 40 arpents—bornée du côté inférieur par les terres actuellement ou anciennement appartenant à Davidson B. Penn—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, machines, engins, appareils, instruments aratoires, chevaux, mulets, bestiaux, wagons, charrettes, etc., et toutes les graines, plant de cannes, maïs, foin, paille, etc., en pouce ou ramassés sur la dite habitation.

Conditions de la vente—Comptant.
Acte de vente pardevant William J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 fév—12,19,26—5,12 19mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence et bâtisses de choix situées sur l'Avenue St-Charles.

Vente à l'encan à crédit.

Robert Tunnerville vs. Madeline T. Connelly, No 2045, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente positive pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1881, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Quinze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désignée sur un plan par Pattison, du 2 avril 1859 comme plan No 19, au livre de plans No 2, dans les archives de Wm. Christy, anciennement notaire en cette ville, comme lots Nos 13 à 16 et 24 à 34 inclusivement, et conformément au dit plan, mesurant comme suit:

Les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 27 pieds 3 pouces de face à l'Avenue de la Louisiane, sur 16? pieds de profondeur.

Les lots Nos 15 et 16 mesurant chacun 27 pieds et 3 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 138 pieds 5 pouces et 4 lignes.

Les lots Nos. 24 à 34 mesurant chacun 30 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 33 forme l'encoignure de l'Avenue St-Charles et la rue Toledano.

Le lot No 33 mesure 39 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 160 pieds.

Les mesures données sont plus ou moins.

La propriété sera vendue selon un plan qui sera exposé avant et au moment de la vente. Les améliorations sur ces propriétés consistent en une grande bâtisse en briques à deux étages avec dépendances nécessaires, etc., située près de l'encoignure de l'Avenue St-Charles et la rue Toledano, et une petite bâtisse en bois sur l'Avenue de la Louisiane. Les propriétés seront vendues de manière à satisfaire les acquéreurs.

Termes et conditions de la vente: Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an à partir du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra en plus de son enchère assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 et 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 18 rue Royale.

PAR C. E. GIRARDEY

Vente positive pour compte de propriétaires absents de la

Résidence en bois à deux étages, coin sud-ouest des rues Julia et Dryades.

Le cottage élevé avec un grand jardin, coin sud-est des rues Dorgenois et Hôpital, et la

Résidence en bois à deux corps de logis, rue Ursulines, entre celles Roman et Derbigny.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'encan pour le compte de propriétaires absents, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1. La résidence agréable en bois à deux étages avec mansarde, formant le coin sud-ouest des rues Julia et Dryades, dans l'îlet borné par les rues Julia, Delord, Dryades et Rampart, le lot mesure 25 pieds de face à la rue Julia, sur 62 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Dryades, entre lignes parallèles. Cette propriété a la servitude d'une allée commune dans le fond s'ouvrant sur la rue Dryades.

2° Le joli cottage élevé, en bois, avec dix grande lots de terre formant le coin sud-est des rues Dorgenois et Hôpital, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital, mesurant 157 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur et façade de 149 pieds 1 pouce et 4 lignes à la rue Hôpital.

3° Cette résidence en bois à deux étages, à deux corps de logis, désignée par le No— rue des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny; le lot mesure 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et contient trois chambres à chaque étage à chaque corps de logis, cuisine dans le fond et allée de côté et cour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, polices d'assurance transférées, et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 fév—26,27—5 mars jusqu'à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le quatrième ou dans le district des jardins, formant l'angle sud-ouest des rues St-Charles et St-André, avec de grands terrains et embellissements champêtres.

Succession de R. H. Bayley—No 25,273. Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu aux enchères publiques, par ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 20 mars 1880, et rendu dans la dite succession, la propriété de valeur suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, et dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, St-André et Joséphine, désignée par le No 1 sur un plan annexé à un acte de vente par Thomas McKnight à H. Hamer, passé pardevant P. C. Cuvillier, ex-notaire en cette ville, le 28 avril 1869. La dite portion de terre forme l'angle sud-ouest des rues St-Charles et St-André. Elle mesure 74 pieds 6 pouces de face à la rue St-Charles, environ 65 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur sur la partie du fond, par 172 pieds de profondeur et de face à la rue St André.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui lui appartiennent, comprenant un cottage substantiellement construit en briques et richement fini, retiré de la banquette sur un plancher élevé, avec une large vérandah de fer et contenant un vestibule central, des salons, salle à dîner et des chambres à coucher, et en outre un attique fini et le rez-de-chaussée divisé en cuisine et chambres à domestiques.

La façade de la propriété a un beau jardin d'agrément, et elle est ombragée par les plus beaux magnolias et d'autres arbres toujours verts; elle est bordée d'une riche barrière en fer, qui lui donne l'apparence d'une solidité et d'un confort que rien ne peut surpasser dans aucune autre résidence.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acheteur, et à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par l'hypothèque et le privilège du vendeur, portant l'intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, avec une clause usuelle de 5 pour cent des honoraires d'avocat pour frais d'avocat dans le cas où il faudrait poursuivre pour la collection. Les bâtisses devront être assurées et le transfert de la police au porteur des billets et l'acheteur devant payer les taxes dues et exigibles en 1881 pardessus le prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent de prix sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acheteur devant le notaire désigné par les exécuteurs.
20 fév—

Vente pour partage de propriétaire —ou— choix, devant l'élégante résidence de E. Legendre à l'angle Sud-Ouest des rues Esplanade et Marais.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu aux enchères publiques, sans réserve—

Cette propriété si admirablement située, formant l'angle sud-ouest des rues Marais et Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chess?, ... Bayou, Villeré et Marais. Elle se compose de deux beaux lots de terre désignés par les Nos 192 de la rue Esplanade, et d'une belle maison double en briques de construction moderne, portant le No 194 rue Esplanade.

Le terrain mesure 74 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Esplanade, sur 115 pieds ... de face sur la rue Marais de 118 pieds environ 6 pouces 2 lignes de largeur dans le fond et 105 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur du côté de la rue Villeré.

La propriété est bien bâtie et c'est une des plus jolies de la rue Esplanade. Le site est dégagé, comme résidence de première classe et susceptible d'un grand produit. Il n'y a pas de placement plus avantageux.

Elle sera vendue séparément d'après le plan de subdivision à la vente.

2° La maison double No 71 Promenade Carondelet, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Marais et Villeré. Le terrain mesure environ 22 pieds de face à la Promenade Carondelet sur environ 86 pieds de profondeur, plus ou moins.

3° Le lot de terre No 3, dans l'îlet No 43, d'après un plan par A. H. Pilié, le 10 juin 1842, mesure 27 pieds de face à la rue Célestine, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues Français et Union.

Conditions—1/3 plus comptant, à l'option des acheteurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de privilège de vendeur, portant 8 0/0 par an d'intérêt, 5 pour cent pour frais d'avocat, la police d'assurance devant être transférée. Les taxes dues en 1881 seront payées par dessus le prix d'adjudication; un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 fév—20 26 au 5 mars

Un emplacement de choix pour bâtir rue Esplanade, entre celles Remparts et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan—

Cet emplacement de choix pour bâtir, situé dans un des plus beaux quartiers de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Remparts et Kerlerec; le dit lot mesure 27 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur 106 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera un loyer perpétuel du terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans de $49 étant 7 pour cent sur un capital de $700, lequel loyer peut être éteint par paiement du principal, garanti par hypothèque sur la propriété vendue, et pour le reste 1/2 ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocat; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant du prix sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 fév—13,19 à date

La résidence en briques à 3 étages avec magasin au rez-de-chaussée, No 144 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Vente positive par consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp — SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, avec le consentement des parties, sans réserve—

Le magasin et résidence en briques à 3 étages, désigné par le No 144 rue Royale, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St-Pierre et Toulouse; le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bonne résidence en briques à 3 étages solidement construite, ayant un magasin au rez-de-chaussée et une grande porte cochère, grande cour pavée. Son emplacement central et agréable la rend convenable comme résidence et pour emplacement d'affaires. La partie supérieure est habitée et le rez-de-chaussée est loué à M. Octave de Armas, notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devra aussi assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Il devra aussi payer les frais de l'encanteur pour la vente et les annonces. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 fév—19,20,26 à la vente.

PAR D. E. MORPHY

FOIN. FOIN. FOIN.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 26 février 1881, à 11 1/2 heures A. M., pour le compte de qui il appartiendra, à la gare du chemin de fer Jackson, au pied de la rue Calliope:

421 balles de Foin.
Conditions—Comptant. 26 fév—

Importation Directe!

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,

Offrent à partir de MERCREDI, 5 du courant, des occasions spéciales de leur assortiment de MANTEAUX DE DRAP ET DOLMANS,

dont ils ont réduit actuellement les prix aux prix d'importation.

—AUSSI—

le reste de leur stock en

Fourrures Capes, Manchons, etc,
—ET—
Jupons de Feutre de Fantaisie.

PAR H. & N. SAMORY.

Vente spéciale sans réserve.

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux, parapluies, parasols, bijouterie, &c, &c.

PAR H. & N. SAMORY, encanteurs—LUNDI, le 28 février, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur, (près de la Poste,)

500 lots marchandises sèches

Telles que, cotons blancs et écrus, indiennes, piqués, satins, soieries, marchandises blanches, rideaux en dentelles, corsets, mouchoirs, madras et batiste, articles de fantaisie, &c, &c.

100 lots linge fait et chapeaux convenables pour le printemps

AUSSI

Une facture de parapluies et parasols et un lot de bijouterie.

L'attention des acheteurs est appelée, à cette vente à laquelle ils trouveront un bel assortiment de marchandises nouvelles et aussi le fonds d'un magasin de marchandises sèches.

Conditions à la vente. 26fév—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de prix dans la rue Jersey (aujourd'hui Annonciation) entre les rues Harmonie et Pleasant.

Margaret Geisenleuchter vs Mme Charlotte Gerbrecht, tutrice, et Als. Procès en partage. No 497. Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux, No 45 rue Royale—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 10 et signé le 15 décembre 1880, et de deux ordres de la même cour, lesquels homologuent les comptes rendus de famille, le 30 décembre 1880—la propriété ci-après décrite:

UN CERTAIN TERRAIN — avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent—situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 6, compris entre les rues Chippewa, Jersey (aujourd'hui Annonciation), Harmonie et Pleasant. Le dit terrain est désigné par le No 11 et a 30 pieds de face à la rue Jersey, sur 120 pieds de profondeur.

La dite propriété a été achetée, par William Geisenleuchter, de H. T. Hall, par acte passé pardevant feu H. Madden, notaire en cette ville, en date du 19 mai 1864.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra payer, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes dues et payables en 1881.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 jan—22,29—5,12 19,26fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur formant l'encoignure des rues Jersey (maintenant Annonciation) et Pleasant, à l'encan.

Margaret Geisenleuchter contre Charles Ernest, tuteur et d'autres. Actions en partage. No 439, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A.

PAR B. ONORATO, Encanteur. — Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan public à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, par ordre d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 10 et signé le 17 novembre 1880, et par un ordre de la même cour homologuant des procédures d'une assemblée de famille le 30 décembre 1880, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Harmonie, Pleasant Jersey (maintenant Annonciation) désigné par le No 10 du dit îlet, et par le No 6, sur un plan fait par E. Buisson, en date du 26 avril 1836 et mesure 30 pieds sur 120 de profondeur et formant le coin de Jersey (maintenant Annonciation) et Pleasant.

Laquelle dite propriété a été acquise par William Geisenleuchter, de H. T. Hall, par acte passé devant feu H. Madden, notaire en cette ville, à la date du 19 mai 1864.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en outre de son enchère, toutes les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente devant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 janv—22,29 fév 5,12,19,26.

Propriété rue St Bernard, entre Marais et Villeré.

Succession de Veuve Joseph Foster.

No 1972. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 31 janvier 1881, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 15 du carré No 3, compris entre les rues Plauché (maintenant Marais), St Bernard, Laharpe, Villeré et Columbus, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Bernard, sur 107 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16, 107 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14 et 30 pieds 1 ligne de largeur au fond sur la ligne qui le divise du lot No 21, le tout au pied américain, d'après un plan de A. d'Hémécourt, daté du 1er décembre 1847 et déposé au bureau de A. Mazureau ci-devant notaire en cette ville.

Un morceau de terre dans le même carré, désigné par le No 5 sur un plan de D'Hémécourt, en date du 18 décembre 1856, annexé à l'acte passé par devant Philippe Lacoste ancien notaire de cette ville; le dit lot mesurant, au pied américain—30 pieds 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5, 31 pieds 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 7, 31 pieds 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 14, et 30 pieds 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 15.

Un certain lot de terre dans le même carré désigné par le No 5, sur le même plan, en date du 18 septembre 1854, le dit morceau de terre, au pied américain, mesure 31 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, 31 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4, 52 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos 6 et 7, 61 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Villeré. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sur les dits lots de terre tels que ci-dessus désignés ce-ront vendus ensemble.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acte de vente pardevant Samuel Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur; celui-ci assumant en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1881.

1er fév—1,5,12,19,26—5 mars

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de résidence de choix et de valeur dans le Troisième District, à des conditions faciles à l'encan.

Succession de M. et Mme Anton Berg. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 2123.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale—SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, en date du 4 février 1881, les propriétés ci-après décrites à savoir

1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Casacalvo, Mandeville, Moreau et Espagne, mesurant 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Ledit lot forme une partie du lot de terre acheté par Anton Berg, durant la communauté existant entre lui et Mme Helena Kolkers, veuve en premières noces de Peter M. Cone, sa femme de Michael Schisler, par acte passé pardevant T. Guyol, notaire en cette ville, le 11 juin 1850.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les dites rues Moreau, Espagne, Mandeville et Casacalvo mesurant 36 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Moreau sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot de terre forme une partie d'un certain morceau de terre acquis par achat du dit Anton Berg pendant la communauté de biens existant entre lui et la dite Helena Kolkers, sa femme, de E. M. Ravel, conformément à un acte passé pardevant le même notaire, Guyol, le 11 mars 1856.

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à un an de crédit pour billets portant 8 0/0 d'intérêt par an garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection. Les acquéreurs devront faire assurer la propriété et transférer la police d'assurance et en outre payer les taxes exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis au comptant sur les lieux pour lier la vente. Pour plus amples descriptions de la propriété, voir les plans à la vente.
6 fév—6,12,19,26—mars 5,12

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un douzième d'action et d'intérêt dans le tow boat Col. L. Aspinwall. Succession de John Robinson. No 1895—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 56 rue Royale — Il sera vendu MERCREDI, le deuxième jour de mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 27 janvier 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, l'intérêt de feu John Robinson dans le Tow Boat Col. L. Aspinwall, à savoir: Un douzième du dit Tow Boat, de son ameublement et de tout ce qui en dépend ou qui y appartient.

Le dit Tow Boat étant maintenant dans le port de la Nouvelle-Orléans et jaugeant soixante onze 48/100 tonneaux ou à peu près.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Omer Villeré, notaire, rue Royale.
29 janv—26, fév 5,12,19,20, mars 2.

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme M. D. Girard et als vs. Mme Samuel Stuart et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1474.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureaux 56 rue Royale—SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Section A, daté et signé le 31 janvier 1881, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 14, sur un plan fait par Bringier, voyer, le 26 juillet 1826, et déposé en l'étude de Louis Ferrand, alors notaire en cette ville, conformément auquel plan le dit lot mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Hôpital, entre celles Roman et Prieur, 30 pieds de large dans le fond et 119 pieds de profondeur de chaque côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année courante en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Eusèbe Bouny, notaire.
12 fév—12,13,19,26—5,12 mars

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Placements sûrs et profitables en propriétés d'affaires et de résidences dans le Premier et le Second District.

No 50 rue du Canal, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, maintenant occupé par M. Jose Domingo.

No 69 rue de la Commune, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas.

No 195 rue Carondelet, entre les rues Girod et Julia.

No 207 rue Baronne, entre les rues Julia et Girod.

Nos 125 et 127 rue St Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Vendus pour clore les affaires de possesseurs étrangers en cette ville.

VENTE POSITIVE.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale, SAMEDI, LE 5 MARS 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, très positivement au plus haut et dernier enchérisseur, pour clore les affaires de propriétaires étrangers en cette ville, les propriétés de valeur et de bon rapport décrites suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre et avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Tchoupitoulas et Magasins, et désigné par la lettre A, sur un plan tiré par Edgar Pilié, architecte, le 16 février 1881, le dit lot mesurant, en pieds américains, 25 pieds de face à la rue du Canal, 25 pieds et 2 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces à ce côté de la ligne la plus près de la rue Tchoupitoulas, et 70 pieds 1 pouce et 5 lignes sur l'autre côté de la ligne la plus près de la rue des Magasins.

Les améliorations comprennent ce magasin à 4 étages, substantiellement construit en briques, avec un large balcon couvrant toute la largeur de la banquette, connu comme le No 50 de la rue du Canal, et à présent occupé par M Jose Domingo.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet borné comme ci-dessus, attenant à la propriété précédemment décrite dans le fond, et désigné par la lettre B, sur le plan ci dessus mentionné le dit lot mesurant en pieds et pouces américains, 25 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Commune, 25 pi ds et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot A, sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces du côté de la ligne la plus près de la rue Tchoupitoulas, et 70 pieds 1 pouce et 5 lignes du côté de la ligne la plus près de la rue des Magasins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à 4 étages, connu comme le numéro 69 de la rue Commune et à présent occupé par—

La première et la seconde propriété décrites doivent être vendues en bloc ou séparément.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, et mesurant, en pieds et pouces américains, 22 pieds 3 pouces sur la rue Carondelet sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles et égales.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages avec attique couverte en ardoises, ayant un salon, une salle à manger, quelque chose comme quatre chambres à coucher, vestibule, corridor, et un balcon de fer sur la rue, avec une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises attachée à la bâtisse principale et contenant quelque chose comme une galerie de côté des fosses d'aisance, etc., et est connue comme le No 195 de la rue Carondelet, et maintenant occupée par—

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet de la propriété troisièmement décrite et mesurant (au pied américain) 23 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant huit chambres, cabinets, une large galerie, une allée sur le côté, avec une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres et une salle de bain, deux chambres et galerie sur le côté, citerne, lieux d'aisance, connue comme le No 207 rue Baronne, et habitée pour le moment.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue St. Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne mesurant (au pied américain) 60 pieds 2 pouces de face à la rue St. Louis, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 128 pieds 9 pouces et 1 ligne. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques et en bois à un étage avec mansarde couverte en ardoises, divisée en trois corps de logis, chaque corps de logis contenant quatre chambres et deux cabinets, avec la galerie sur le côté et à l'arrière détachée de la bâtisse principale avec cuisine, en outre une cuisine à deux étages, détachée du corps de logis et contenant quatre chambres, une bâtisse à un étage en haut, citerne, lieux d'aisance, etc., tout bien connue comme les Nos 125 et 127 rue St. Louis, occupée par—

Le tout conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte le 16 février 1881.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets des acquéreurs à leur ordre portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante pour couvrir les termes du crédit, du prix et de transférer les polices d'assurance; par l'obligation de payer cinq pour cent de frais d'avocat dans le cas de non paiement des billets et de poursuites judiciaires pour le recouvrement des sommes, les dits acquéreurs devront assumer, en outre de leurs enchères, le montant des taxes de ville et d'Etat, dues et exigibles dans l'année 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Pour les propriétés premièrement et secondement décrites, les acquéreurs devront fournir leurs billets divisés en coupons, à la satisfaction des parties intéressées, de la manière requise par le vendeur.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 fév—19,20,26 au 5 mars

Une maison confortable dans le Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Marais et Annette.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 Février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane—

Un lot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, St-Claude, St Bernard et Annette, formant l'encoignure des rues Annette et Marais, et mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur et façade de 60 pieds à la rue Marais. Les améliorations consistent en un cottage agréable et confortable divisé en deux corps de logis contenant 4 chambres bien finies dans le corps principal, cuisine attachée à la maison et ayant 4 chambres, citernes, hangar, etc., et le tout couvert en ardoises.

Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un an de crédit, avec billet portant hypothèque spéciale, lien du vendeur et privilège, avec 8 0/0 d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement du billet; la police d'assurance transférée et le remboursement des primes non expirées, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22fév—

Propriétés de valeur et centrales dans le Deuxième District.

Rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis.

Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

Rue du Maine, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de François Avégno.

No 1983—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 février 1881 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, "Division B", en date du 18 janvier 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues du Maine, Bourgogne, Ste Anne et Dauphine, mesurant, au pied anglais, 34 pieds de face à la rue du Maine sur une profondeur, mesure française, de 92 pieds 8 pouces, borné du côté de la rue Dauphine, par la propriété de Mme Feg t ou syndics, et du côté de la rue Bourgogne par la partie excédante d'un plus grand lot de terre dont le premier lot fait partie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, carré d'îlet compris entre les rues Toulouse, Levée, St Louis et Chartres, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face rue Toulouse sur 127 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages avec magasin en fer devant, et récemment occupée par le Restaurant de Victor renommé. Cette propriété a été acquise par le défunt, de la succession de Philippe Avégno Sr. par acte sous signature privée, en date du 12 août 1862, enregistré au bureau de transfert, Livre 86, folio 481.

3° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, dans le carré borné par les rues Chartres, St. Louis, Royale et Toulouse, désigné par le No 2, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 26 février 1846 et déposé en l'étude de A. Ducatel, dans le livre des plans.

Le dit lot de terre No 2 mesurant, (au pied américain) 21 pieds 5 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 86 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 1 et de l'autre côté par le lot No 3 d'après le susdit plan. Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations se composent d'une bâtisse en briques à trois étages, convenable pour un magasin d'une description ordinaire; acquis par le défunt Philippe Avégno, Sr., par acte passé le 4 avril 1848, pardevant A. Ducatel, notaire. Enregistré au bureau de transfert, Livre 44, Folio 479.

Termes et conditions — Un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite et autres clauses de sécurité. La propriété doit être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 janv—22,29—fév 5,12,19,26.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées.

Succession d'Eliza P. Macias.

No 1509—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—JEUDI, 3 mars 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 27 janvier 1881, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés décrites suivantes, savoir:

1° Un lot de terre, situé dans le faubourg St. Jean, Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cinquième, Sixième, St Jean et Washington, désigné comme le lot numéro 1 de l'îlet numéro 18 sur un plan de C. Giroux, déposé dans le livre des plans, plan numéro 58 du bureau de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le dit lot mesurant 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St Jean sur 128 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les appartenances et dépendances; étant la même propriété acquise par la dite défunte Macias par achat de A. P. Bier, par acte devant A. Ba..., notaire, daté du 4 mars 1873.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, le tout en dilapidation, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Enghien, Craps ou Bourgogne, Dauphine et Poètes, mesurant 30 pieds de face rue Craps, sur 80 de profondeur.

3° Quatorze lots contigus, de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clark, Baudin, D'Hémécourt et Genois, désignés par le No 1 jusqu'à 14 inclusivement, sur un plan de A. Castaing, daté du 22 janvier 1862, ayant les dimensions suivantes, savoir: Les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 27 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Baudin sur 100 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, le No 1 formant le coin des rues Baudin et Clark. Les Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 29 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clark sur 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les Nos 10, 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur 100 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur. Le No 10 formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt, étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias, par achat de Wm Nicholas Schmidt, par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 26 septembre 1870.

4° Un îlet de terre, situé dans le même Premier District, dans l'îlet borné par l'Avenue Hagan, et les rues Clark, Commune et d'Hémécourt, désigné par le No 117, composé de quatorze lots de terre, numérotés de 1 à 14 inclusivement, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendent. Acquis par la dite défunte Mme Macias, par achat d'Octave Anfoux, par acte devant le dit Robert J. Ker, notaire, daté du 16 mai 1871.

5° Un autre îlet de terre, situé dans le premier district, désigné par le No 114, borné par l'avenue Hagan et les rues d'Hémécourt, Baudin et Clark, d'après un plan de A. D'Hémécourt daté du 16 février 1849, subdivisé en 22 lots de terre, numérotés de 1 à 22 inclusivement, étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias, par achat d'Octave Anfoux, par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 12 juin 1871.

6° Dix-sept lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges en servitudes et dépendances, situés dans le premier District, composant tout l'îlet borné par les rues Commune, Genois, D'Hémécourt et Clark, et désignés par les Nos 1 à 17 inclusivement, de l'îlet No 116 suivant un plan tiré par C. T. Dunbar, daté du 12 décembre 1848, et suivant une copie faite par J. A. D'Hémécourt, le 16 février 1849, tous deux déposés au bureau de Jules Mossy, notaire en cette ville, les dits lots ayant les dimensions suivantes, savoir: les lots Nos 1, 2, 7 et 8, chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue D'Hémécourt, les lots No 3 et 6 chacun 34 pieds 7½ pouces de face à la même rue, les lots No 4 et 5 chacun, 34 pieds 7 pouces de face à la même rue; les dits lots de 1 à 8 inclusivement mesurant chacun 150 pieds de profondeur; le lot No 5, 34 pieds 8 pouces de largeur dans le fond; le lot No 6 et le lot No 7 34 pieds 7 pouces de largeur dans le fond; le lot No 1 formant le coin des rues d'Hémécourt et Genois, et le lot No 8 formant le coin des rues Clark et d'Hémécourt. Les lots Nos 9 à 16 inclusivement formant toute la façade sur la rue Commune; le lot No 9 forme le coin des rues Commune et Clark sur laquelle dernière rue il mesure 111 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur et façade. Le lot No 16 forme le coin des rues Commune et Génois, sur laquelle dernière rue il mesure 126 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et façade. Les lots Nos 9, 10, 11, 12, étant bornés par les lots Nos 5, 6, 7 et 8 dans le fond et les lots Nos 13 à 16 inclusivement étant bornés par le lot No 17 dans le fond, le dit lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Génois, sur 128 pieds 6 pouces de profondeur.

Lesquels dix-sept lots de terre forment tout l'îlet No 116 laquelle propriété a été acquise par la dite Mme Macias, par achat de John H. O'Connor, par acte devant S. Magner, alors notaire en cette ville, daté du 6 juillet 1868, enregistré au bureau des aliénations, livre 95, folio 293.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets garantis par le privilège de vendeur sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt, avec les clauses de non aliénation, cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès, transfert de polices d'assurance, et le paiement par l'acquéreur de toutes les taxes dues dans l'année 1881, pardessus et en outre du prix d'enchère.

Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, devant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
29 janv—29—5,12,19,26 fév—3 mars

Emplacements de choix pour affaires, dans les 1er et 2e Districts.

Le magasin en briques à quatre étages, rue Tchoupitoulas No 3, entre les rues Canal et Commune, maintenant occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons, Premier District.

Le magasin en briques à trois étages et résidence de famille, au coin des rues Bourbon et Conti, Deuxième District.

Un lot de terre vacant rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman, Deuxième District.

A des conditions faciles et à un long crédit.

Succession de Marie Mathilde Colvis, décédée, femme de Pierre Elie Henri Sicard.

No 1651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, signé 28 janvier 1881, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés décrites suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Bienville et Royale, formant le coin sud des rues Bourbon et Conti, et ayant, mesure américaine, 27 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces et 2/8 de face à la rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, à trois étages avec un attique, le rez-de-chaussée occupé comme magasin de groceries de famille par M. J. B. Frank, depuis 15 ans, les étages supérieurs divisés en six chambres, vestibule d'entrée sur la rue Conti, balcon de fer sur la rue Conti, une cuisine en briques à trois étages attachée à la bâtisse principale, le rez-de-chaussée occupé comme boutique d'horloger par M. D. Mennier et contenant quatre chambres dans les étages supérieurs, latrines, water works, etc. La propriété ci-dessus est louée à raison de $60 par mois payable à la fin de chaque mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Canal, Commune et Magasins et désigné par le No 17, sur un plan dressé par J. Pilié, daté du 3 décembre 1839 et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Le dit lot ayant, mesure américaine, 24 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 10 pouces et 3/4 de ligne, de large dans le fond sur 75 pieds 1 pouce et 2 3/4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 85 pieds et 2 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 18.

Les améliorations consistent en un magnifique magasin en briques à 4 étages, rue Tchoupitoulas No 3, occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons. Cette propriété est vendue sujette à un bail à MM. G. W. Dunbar's Sons, sur le pied de cent piastres par mois payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1882. Les deux propriétés ci-dessus décrites appartenant à la défunte Mme Sicard, en vertu d'un acte de partage entre les héritiers de Jules Colvis, passé devant E. Bouny, notaire, à la date du 16 mars 1869.

3° Un certain lot de terre avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman, désigné par le No 4 sur un plan particulier tiré par Castaing, architecte, mesurant, mesure américaine 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 128 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot est composé de partie de deux lots désignés par les Nos 8 et 7 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 13 mars 1832, déposé au bureau de L. T. Caire, ex-notaire de cette ville. Etant la même propriété acquise par P. E. Sicard de H. St-Amand, par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 2 avril 1869.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets des acquéreurs à leur ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, les acquéreurs étant liés par le fait de non aliénation, par l'obligation d'assurer les bâtisses et les améliorations sur la propriété vendue, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante pour couvrir les termes du crédit, du prix et de transférer les polices d'assurance, par l'obligation de payer cinq pour cent de frais d'avocat dans le cas de non paiement des billets et de poursuites judiciaires pour le recouvrement des sommes; les dits acquéreurs devant assumer, en outre de leurs enchères, le montant des taxes de ville et d'Etat, dues et exigibles dans l'année 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente devant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 janv—29 fév 5,12,19,26 au 5 mars

PAR MONTGOMERY & CO.

DIAMANTS! DIAMANTS! DIAMANTS!

Grande vente de beaux diamants.

PAR MONTGOMERY & CO., dans leur salle de vente, 57 rue du Camp, commençant SAMEDI 26 février 1881, à 11 heures du matin.

Diamants élégamment montés, boucles d'oreilles, bracelets, groupes de diamants et bagues et solitaire, boutons et épinglettes variant de 1/2 de carat à 8 carats. Le tout sera vendu sans limite ou réserve.

Le public et les marchands sont respectueusement invités à assister à cette vente.
26fév—4t